

**Fiduciaire de l'Ourcq Audit**  
Commissaire aux Comptes  
35 rue de Rome  
75008 Paris

Membre de la Compagnie Régionale de Paris



**LE COMEDE**

# Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

**FIDUCIAIRE DE L'OURCQ (Membre du réseau PKF Arsilon)**  
Société de commissariat aux comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

## Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

### LE COMEDE

HOPITAL DE BICETRE 78 RUE DU GENERAL LECLERC BP 31  
94272 LE KREMLIN BICETRE CEDEX

Aux Membres,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association LE COMEDE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion

#### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

### Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.



Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures

d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 30 mai 2025

Le Commissaire aux comptes  
FIDUCIAIRE DE L'OURCQ (Membre du réseau PKF Arsilon)

Paul GAUTEUR



ACTIF	Exercice 2024			2023	PASSIF	Exercice 2024	Exercice 2023
	Brut	Amortissements	Net				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>					<b>FONDS ASSOCIATIFS</b>		
<b>A - Immobilisations incorporelles</b>					<b>Fonds propres</b>		
Ouverture et création, refonte site internet	9 660,00	9 660,00	0,00		Fonds associatifs sans droit de reprise	36 640,00	36 640,00
Logiciels, licences, etc.			0,00		Réserves	754 993,50	754 993,50
Refonte site Guide Comede	13 650,00	13 650,00	0,00				
<b>Sous-total A</b>	<b>23 310,00</b>	<b>23 310,00</b>	<b>0,00</b>	-	Report à nouveau	419 564,98	322 764,62
<b>B - Immobilisations corporelles</b>				-	Résultat de l'exercice	- 7 665,74	96 800,36
Agencements, aménagements	179 153,70	76 525,03	102 628,67	106 768,63	<b>Autres fonds associatifs</b>		
Matériel de bureau			0,00		Fonds associatifs avec droit de reprise		
Matériel informatique	50 018,62	29 808,49	20 210,13	18 836,16	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	81 277,28	97 198,77
Matériel de transport	13 983,00	13 983,00	0,00	-			
Mobilier	4 420,34	2 999,88	1 420,46	2 291,55			
Matériel médical	6 812,63	1 690,83	5 121,80	1 248,04			
<b>Sous-total B</b>	<b>254 388,29</b>	<b>125 007,23</b>	<b>129 381,06</b>	<b>129 144,38</b>	<b>FONDS ASSOCIATIFS - Total I</b>	<b>1 284 810,02</b>	<b>1 308 397,25</b>
<b>C - Immobilisations financières</b>					<b>PROVISIONS ET FONDS DEDIES</b>		
Participation financière			152,50	152,50	<b>Provisions pour risques et charges</b>		
Caution			100,00	100,00			
Dépôt de garantie			12 854,56	10 727,53	Provision pour pensions et obligations similaires	96 427,00	101 785,00
<b>Sous-total C</b>			<b>13 107,06</b>	<b>10 980,03</b>			
<b>ACTIF IMMOBILISE - Total I</b>	<b>277 698,29</b>	<b>148 317,23</b>	<b>142 488,12</b>	<b>140 124,41</b>	Provisions pour litiges		
	<b>Brut</b>	<b>Amortissements</b>	<b>Net</b>	<b>Exercice 2023</b>	Provisions pour risques et charges	461 765,00	315 990,00
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					<b>Fonds dédiés</b>		
<b>Stocks et en-cours</b>					Sur subventions de fonctionnement		
Avances et acomptes versés sur commande	574,00		574,00		<b>PROVISIONS ET FONDS DEDIES - Total II</b>	<b>558 192,00</b>	<b>417 775,00</b>
Avances et acomptes aux personnels			0,00		<b>DETTES</b>		
<b>Créances</b>			0,00				
Clients et comptes rattachés	93 859,93	15 383,96	78 475,97	59 938,27	<b>Dettes financières</b>		
Créances fiscales et sociales	42 281,86		42 281,86	26 551,28	<b>Dettes fournisseurs</b>	379 550,98	266 439,42
Subventions à recevoir	3 115 849,44		3 115 849,44	2 923 169,13	<b>Dettes fiscales et sociales</b>		
Débiteurs divers	44 556,21		44 556,21	39 363,10	Personnel	233 599,87	254 828,71
<b>Valeurs mobilières de placement</b>					Organismes sociaux	388 376,59	395 243,94
Titres					Etat et collectivités publiques	64 618,97	56 867,30
<b>Disponibilités</b>					<b>Autres dettes</b>	12 230,06	16 192,70
Disponibilités banque			286 108,29	1 577 436,06			
Disponibilités compte postal					<b>Produits constatés d'avance</b>	806 600,00	2 062 064,00
Caisse			402,54	463,30			
<b>Charges constatées d'avance</b>			17 242,06	10 762,77	<b>DETTES - Total III</b>	<b>1 884 976,47</b>	<b>3 051 636,07</b>
<b>ACTIF CIRCULANT - Total II</b>			<b>3 585 490,37</b>	<b>4 637 683,91</b>			
<b>TOTAL GENERAL (I + II)</b>			<b>3 727 978,49</b>	<b>4 777 808,32</b>	<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>	<b>3 727 978,49</b>	<b>4 777 808,32</b>

<b>Charges d'exploitation</b>		<b>EXERCICE 2024</b>	<b>EXERCICE 2023</b>
<b>Achats</b>			
606300	Fournitures entretien et équipement	34 439,89	35 026,22
606400	Fournitures administratives	7 361,19	7 678,97
607000	Fournitures médicales	1 312,36	2 415,78
		<b>43 113,44</b>	<b>45 120,97</b>
<b>Services extérieurs</b>			
612500	Crédit bail	11 080,77	11 024,84
6130/35	Location de véhicules et de matériels		1 755,26
614000	Charges locatives immobilières	115 878,47	115 536,18
615000	Entretien, réparation, maintenance	55 569,60	54 417,54
616000	Assurances	5 729,87	5 894,08
618300	Documentation	3 997,45	2 919,70
		<b>192 256,16</b>	<b>191 547,60</b>
<b>Autres services extérieurs</b>			
6226	Honoraires, concours divers	491 674,58	409 416,48
622700	Frais d'actes et de contentieux	360,00	109,71
622900	Autres concours	1 414,40	9 120,00
623000	Services extérieurs		1 568,49
623600	Catalogues, imprimés, publications	29 711,20	25 041,20
6250	Voyages, déplacements, missions	63 862,53	68 150,11
6261	Téléphone	29 914,10	26 957,05
6262	Frais postaux	16 442,12	16 879,00
627800	Frais bancaires et chèques postaux	5 361,60	8 240,30
628100	Cotisations à autres associations	2 125,35	4 122,00
628400	Annonces pour recrutement du personnel		
		<b>640 865,88</b>	<b>569 604,34</b>
<b>Impôts, taxes et assimilés</b>			
631100	Taxe sur les salaires	187 373,00	170 393,00
631/633	Participation à la formation	52 203,46	53 919,18
637000	Autres impôts	2 304,00	
		<b>241 880,46</b>	<b>224 312,18</b>
<b>Charges de personnel</b>			
641100	Salaires bruts	2 063 415,84	1 863 099,71
641200	Congés payés	- 24,50	49 595,30
641300	Primes et gratifications	22 868,69	30 090,43
6414/644	Indemnités	71 940,20	59 970,64
641420	Gratifications des stagiaires	5 528,24	3 514,41
645100	Sécurité Sociale, part patronale	596 847,65	526 637,51
645310	Retraite complémentaire, part patronale	142 367,11	128 554,61
645350/60	Prévoyance		
645370	Mutuelle	81 333,96	54 992,65
645400	Chômage, part patronale	91 691,68	81 209,83
645800	Charges sociales à payer sur congés payés	- 12 063,81	20 352,43
647	Tickets restaurant	54 469,75	48 498,00
647500	Médecine du travail	9 521,44	8 094,00
648	Autres charges	15 149,00	14 185,00
		<b>3 143 045,25</b>	<b>2 888 794,52</b>
<b>Autres charges</b>			
651100	Redevances pour concessions - Licences	13 417,12	12 617,23
		<b>13 417,12</b>	<b>12 617,23</b>
654400	Perte sur créance ex. antérieur		
<b>Charges de l'activité</b>			
65801	Laboratoires	- 728,73	639,67
65803	Médicaments	8 763,10	2 071,48
65808	Aides sociales	12 511,08	15 371,04
65809	Transports des malades	4 396,17	134,10
658	Charges diverses patients	180,75	99,78
		<b>25 122,37</b>	<b>18 316,07</b>
<b>Amortissements</b>			
681100	Dotations aux amortissements	42 208,74	31 382,50
		<b>42 208,74</b>	<b>31 382,50</b>
<b>Provisions pour pensions et obligations similaires</b>			
681500	Provisions pour risques et litiges	229 775,00	211 626,00
681700	Provisions actifs circulant		
681740	Dot. aux dépréciations des créances		
		<b>229 775,00</b>	<b>211 626,00</b>
<b>Total des charges d'exploitation (I)</b>		<b>4 571 684,42</b>	<b>4 193 321,41</b>

Produits d'exploitation		EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
70800	<b>Prestations</b>		
706050	Prestations encaissées des C.P.A.M.	12 505,07	32 260,28
7061/706400	Prestations diverses	10 559,30	8 483,54
	Prestations (formations)	50 417,59	57 552,83
	Interventions	35 159,88	20 594,49
		<b>108 641,84</b>	<b>118 891,14</b>
	<b>Subventions d'exploitation</b>		
	<b>Subventions nationales</b>		
740020	DIAN Direction de l'intégration et de l'accès à la nationalité, Ministère de l'intérieur	150 000,00	150 000,00
740060	DA - Direction de l'asile - Ministère de l'intérieur, direction générale des étrangers en France	140 000,00	140 000,00
740030	DGS - Direction générale de la santé - Ministère de la santé	303 000,00	288 000,00
740040	Santé publique France	195 000,00	195 000,00
749815	Ministère de la santé - Interprétariat		15 000,00
740045	FDVA - Fonds développement de la vie associative - Ministère de l'éducation nationale	6 300,00	6 300,00
740047	CNAM - Caisse nationale d'assurance maladie	62 857,76	96 225,00
740050	DGCS - Direction générale de la cohésion sociale - Ministère du logement et de l'habitat durable	20 000,00	30 000,00
740080	ANCT - Agence nationale de la cohésion des territoires	25 000,00	25 000,00
740081	ANCT - Commissariat général à l'égalité des territoires - FONJEP	7 164,00	7 164,00
740070	DIHAL DGCS	30 000,00	
740070/170	ASP	5 000,00	2 000,00
749816	Ministère de la justice	5 000,00	
749820	CIFRE	4 666,67	13 999,99
		<b>953 988,43</b>	<b>968 688,99</b>
	<b>Subventions locales</b>		
741150	Agence régionale de santé d'Ile-de-France	484 463,00	697 529,00
741160	Agence régionale de santé PACA	232 996,00	165 000,00
741170	Agence régionale de santé Guyane	496 500,00	456 667,00
741175	Agence régionale de santé AURA	155 075,00	105 000,00
741181	DDCS Direction départementale de la cohésion sociale, Loire		
741185	AURA France RELANCE		
741600	Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Val de Marne	46 405,08	43 873,31
741604	Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Val de Marne forfait patients	2 984,00	2 295,00
741605	Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Val de Marne forfait Accord National	178 286,07	263 984,04
741650	Conseil départemental du Val de Marne	5 000,00	16 250,00
741700	DRDFE Direction régionale aux droits des femmes d'Ile de France	15 000,00	15 000,00
741701	DRDFE Direction régionale aux droits des femmes PACA	15 000,00	15 000,00
741702	DRDFE Direction régionale aux droits des femmes AURA	15 000,00	4 000,00
741750	DDFE	4 485,00	
741800	Ville de Paris	145 045,58	105 792,39
741812	Ville de Cayenne	3 000,00	
741813	Ville de Marseille	11 000,00	
741811	DRIETS AURA	800,00	43 340,00
749821	DGCOPOP Préfecture Guyane	35 000,00	59 460,00
749822	DRIETS IDF - France RELANCE	110 000,00	50 000,00
740180	DDETS	30 000,00	
		<b>1 986 039,73</b>	<b>2 043 190,74</b>
	<b>Subventions sur Fonds internationaux</b>		
749000	FAMI Asile	617 414,86	608 780,81
749050	FAMI Intégration	74 282,64	121 402,33
		<b>691 697,50</b>	<b>730 183,14</b>
	<b>Aides privées</b>		
749370	Fonds INKERMANN FDF	240 000,00	30 000,00
74937	Fondation de France	150 600,00	73 500,00
749400/1	Sidaction - Sidaction Guyane	77 000,00	70 500,00
749410	Barreau de Paris	10 000,00	5 000,00
7495	Fondation ROTHSCCHILD		
749560	Fondation CARITAS - MJP	10 000,00	10 000,00
749650	Fondation Abbé Pierre	20 000,00	20 000,00
749670	Fondation RAJA		30 000,00
749680	Fondation AFNIC	11 500,00	
749690	Fondation MALAKOFF MEDERIC	90 000,00	
749700	Médecins sans Frontières		45 930,00
740025	AIDES	10 000,00	10 000,00
		<b>619 100,00</b>	<b>294 930,00</b>

		EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
	<b>Autres produits</b>		
75410/20/77	Dons reçus	49 871,50	47 940,00
75610	Cotisations des membres	1 370,00	1 605,00
		<b>51 241,50</b>	<b>49 545,00</b>
	<b>Produits de l'activité</b>		
75800	Divers	169,44	75,26
758420	Aide sociale récupérée		
		<b>169,44</b>	<b>75,26</b>
7715	QP subvention charges d'exploitation		5 220,00
777	QP subvention subvention investissement	15 921,49	13 136,04
		<b>15 921,49</b>	<b>18 356,04</b>
781500	Reprise de provisions pour charges	89 358,00	55 213,00
781550	Reprise sur provisions indemnité retraite		
781700	Reprise sur provisions actifs circ,	1 118,80	1 750,00
		<b>90 476,80</b>	<b>56 963,00</b>
7894	Report sur subvention attribuée		
		-	-
791	Transfert de charges d exploitation	25 200,52	11 498,78
		<b>25 200,52</b>	<b>11 498,78</b>
	<b>Total des produits d'exploitation (II)</b>	<b>4 542 477,25</b>	<b>4 292 322,09</b>
	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (II-I)</b>	<b>- 29 207,17</b>	<b>99 000,68</b>
668800	Charges financières		
76800	Produits de placements	3,05	1,53
	<b>RESULTAT FINANCIER (III)</b>	<b>3,05</b>	<b>1,53</b>
671000	Pertes exceptionnelles		
672000	Pertes sur exercice antérieur	-161,83	-7 641,85
675	Pertes sur immobilisation mise au rebut		
770000	Produits exceptionnels	871,96	
772	Produits exceptionnels sur exercice antérieur	20 828,25	5 440,00
	<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (IV)</b>	<b>21 538,38</b>	<b>- 2 201,85</b>
	<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>4 571 846,25</b>	<b>4 200 963,26</b>
	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>4 564 180,51</b>	<b>4 297 763,62</b>
	<b>RESULTAT NET DE L'ANNEE (II-I+III+IV)</b>	<b>- 7 665,74</b>	<b>96 800,36</b>

#### Evaluation des contributions volontaires en nature

Locaux	150 000,00	150 000,00
Produits pharmaceutiques	77 000,00	77 000,00
Prestations gratuites	140 000,00	140 000,00
Prestations gratuites d'interprétariat	60 000,00	60 000,00
Laboratoires d'analyse médicale	380 000,00	380 000,00
Impression et diffusion / guide et livret	400 000,00	400 000,00
Locaux et prestations gratuites E.S.D.	150 000,00	150 000,00
<b>Contributions volontaires en nature</b>	<b>1 357 000,00</b>	<b>1 357 000,00</b>

# ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2024

Le résultat pour l'exercice 2024 est de – 7665.74 euros après un résultat 2023 de + 96 800 euros.

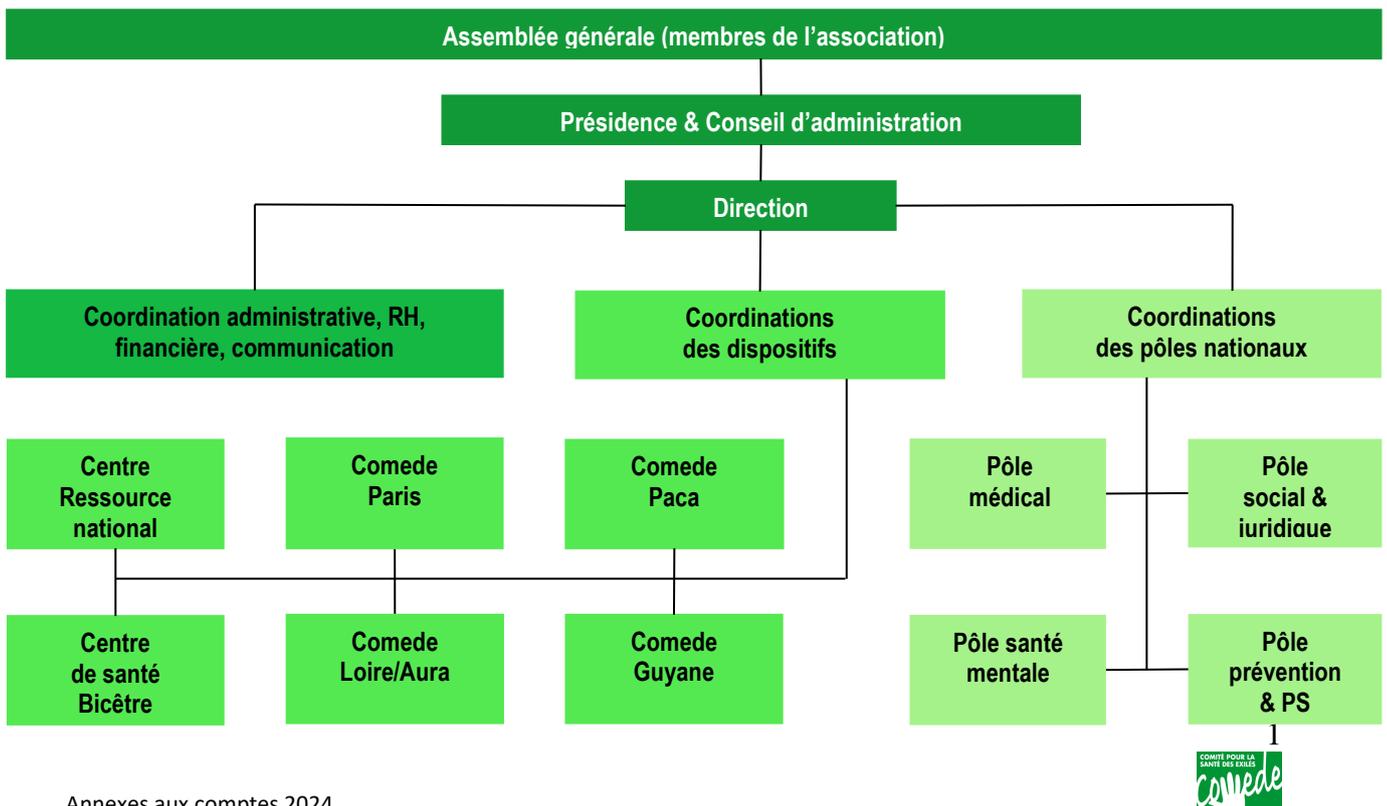
Le total des charges se monte à 4 571 846.25 € (+8.8 %) ; le total des produits atteint 4 564 180.51 € (+6.2 %).

- **Présentation de l'association**

Créé en 1979, le Comede (Comité pour la santé des exilés) est une association à but non-lucratif qui s'est donné pour mission d'agir en faveur de la santé des exilés et de défendre leurs droits. En 40 ans, le soin et l'accompagnement de près de 170 000 personnes de plus de 170 nationalités dans le cadre des consultations et des permanences téléphoniques ont fait du Comede un acteur essentiel de la solidarité à l'égard des migrants/étrangers et un dispositif d'observation privilégié de leur santé et de leurs conditions d'accès aux soins. Les activités d'accueil, soins et soutien des exilé.e.s, ainsi que d'information, formation et recherche sont indispensables pour répondre aux objectifs de l'association. Les actions du Comede sont conduites en partenariat avec des associations, institutions et professionnels de la santé, du droit et de l'action sociale.

- **Gouvernance**

L'administration de l'association est assurée par un Conseil de 12 membres élus pour 3 ans par l'Assemblée générale (renouvellement par tiers). Le Conseil d'administration élit en son sein un bureau composé d'un-e président, d'un-e ou deux vice-président-e-s, d'un-e trésorier-e et d'un secrétaire. Chaque année, l'Assemblée générale adopte le rapport moral du président et le rapport financier du trésorier. La gestion quotidienne des activités professionnelles est déléguée à une direction générale, qui s'appuie sur une équipe de direction et de coordination.



- **Activité**

- ✓ Accueil, soins et accompagnement

- **10 208 personnes accompagnées** : 5 466 dans le cadre des permanences téléphoniques, 2 801 à Bicêtre et alentour, 827 à Cayenne, 440 à Saint-Etienne, 393 à Marseille et 281 à Paris.

L'augmentation globale de l'activité (actes +11%, bénéficiaires +8%) est due en premier lieu au développement des dispositifs

- Cayenne (+34%),
- Saint-Etienne (+33%),
- Paris (+26%).

Elle a été portée en particulier par le pôle médical (+22%), et le pôle social & juridique incluant les activités d'accueil (+15%).

- ✓ Principaux indicateurs 2024

- **19 426 consultations et participations aux ateliers**, dont 10 236 à Bicêtre et alentour, 3 306 à Cayenne, 2 489 à Marseille, 2 429 à Saint-Etienne, 966 à Paris, et 6 374 appels traités par les permanences téléphoniques : 3 023 nationales, 1 458 Paca, 1 226 Ile-de-France (807 CDS, 419 Paris), 614 Aura et 53 Guyane.

- **149 demi-journées de formation**, 28 séances d'enseignement, 59 interventions publiques (colloques, séminaires, auditions etc.) et contribution à 48 groupes d'expertise et/ou de plaidoyer.

- **32 publications spécialisées**, dont quatre numéros de la revue Maux d'exil, outre le Guide Comede et le Livret de santé bilingue.

- ✓ Pôles d'activité et répartition par dispositif en 2024

Par pôle d'activité (consultations et appels) : 12 175 pôle social & juridique incluant l'accueil, 7 477 pôle médical, 4 438 pôle santé mentale, 1 514 pôle prévention & promotion de la santé, 120 divers

## 1. Structuration du Comede

Le montant des charges atteint fin 2023 a servi de base à l'élaboration des prévisions budgétaires 2024. Le plus régulièrement possible, des revalorisations salariales indiciaires sont effectuées, la dernière a eu lieu en juillet 2023.

En parallèle, depuis 2018, plusieurs revalorisations catégorielles ont été mises en œuvre par les instances du Comede dans le cadre d'une restructuration interne modifiant l'organigramme de l'association. En effet, face à l'accroissement de l'activité, et suite à la mise en place et/ou au développement des différents **pôles thématiques nationaux et dispositifs régionaux**, une coordination générale a été créée. Le nouvel organigramme du Comede a été stabilisé au cours des dernières années, permettant la réunion régulière de la **coordination générale**, organe de pilotage stratégique et opérationnel des activités en lien avec le comité de direction. Dans l'intervalle, une **coordination interdispositif** a été créée et se réunit régulièrement afin d'harmoniser l'ensemble des procédures garantissant la qualité de l'accompagnement et le parcours des patients au sein des centres de soins.

Les fonctions supports ont par ailleurs été renforcées avec le renfort d'un nouveau poste de chargé de financement à temps partiel. L'ensemble des fonctions supports, administration/RH, comptabilité, produits et collecte, communication, gestion de BDD et secrétariat de direction sont rassemblés au sein du **pôle gestion restreint** qui se réunit mensuellement.

Le **CSE** organe de conciliation et de suivi des ressources humaines et du droit du travail, installé en 2020, s'est réuni régulièrement tout au long de l'année 2024, lors de réunions mensuelles. La prochaine élection est prévue pour l'automne 2025.

## 2. Résultat de l'exercice

En 2024, pour la première fois depuis plus de quinze ans le résultat de l'exercice est déficitaire.

2015 : + 59 164.85 €  
2016 : + 90 324.99 €  
2017 : + 54 466.32 €  
2018 : + 98 597.16 €  
2019 : + 58 951.77 €  
2020 : +71 110.99 €  
2021 : +117 843.00 €  
2022 : +145 969.85 €  
2023 : +96 800.36 €  
**2024 : - 7 665.84 €**

Chaque année, le manque de visibilité sur l'attribution des subventions provoque des difficultés d'anticipation et impacte la capacité de programmation de l'association. Comme les années précédentes plus de 150 dossiers de demandes de subventions ont été transmis en 2024 afin de limiter le déficit annuel et d'entamer les fonds propres de l'association.

Même avec des résultats excédentaires d'année en année, le Comede n'a cessé d'alerter sur la réduction des budgets de l'état alloués à la santé, à l'action sociale et au financement des associations. Entre 2023 et 2024, le Comede a perdu 80K€ de financements publics régionaux et nationaux. Pour pallier à ces réductions, le Comede a mis en place une stratégie de recherche systématique de fonds privés nationaux et internationaux. Après avoir stabilisé le montant des fonds privés encaissés autour de 300K€, cette politique de veille a produit ses effets, avec une

augmentation de 324K€ entre 2023 et 2024. Amenant les aides privées (620K€) quasiment au même niveau que les fonds européens (deux fonds = 690K€).

Malgré une préoccupation permanente quant à la diversification de la structure de ses recettes, et la mise en œuvre de mesures concrètes telles que :

- La création de postes dédiés, salariés et bénévoles,
- Des investissements notables sur des outils de gestion et comptabilité,
- Une veille continue sur les AAP annuels et pluriannuels nationaux, européens et privés,
- Des financements structurels en augmentation
- Des prestations stables,

**Cet exercice en déficit (même s'il ne correspond qu'à moins de 0,2% du budget annuel) est le signe incontestable d'un désengagement de l'état.**

En 2024, les sources de financement ont été encore plus nombreuses que l'année précédente avec près de 50 sources de financement différentes (contre en 2024) incluant des subventions publiques – régionales et nationales, des fonds européens, des aides privées, des dons de particuliers et des ventes de prestations. La diversification des ressources permet de réduire le niveau de dépendance des activités de l'association à un financement en particulier, elle implique cependant une charge de travail importante pour le service financier, confronté de plus en plus souvent à des dossiers complexes et à des délais de traitement de plus en plus longs.

Le total des différentes prestations fournies par le Comede (prestations de formation, remboursements CPAM, prestations diverses) les cotisations et les dons perçus se montent à 159 883 € en 2024, soit 4 % du total des produits de l'association, stable par rapport à l'année précédente. A noter toutefois une baisse vertigineuse des remboursements des consultations médicales par l'assurance maladie. Ces encaissements oscillent entre 30 et 50K€ depuis plus de 10 ans, **en 2024 ils ne sont que de 12K€**. Les contraintes administratives liées à l'ouverture des droits des patients du centre de santé, rendent l'accès à la CSS et à l'AME toujours plus compliquées pour les personnes exilées précaires malgré un accompagnement soutenu des accueillants sociaux, des assistantes sociales et de l'écrivaine publique du dispositif.

### 3. FAITS MARQUANTS

#### 3.1. Les mouvements dans l'équipe salariée du Comede

Au 31 décembre 2024, l'effectif du Comede était de 69 salarié-e-s (+5) pour 53,75 ETP (+5.65 ETP). On décompte 93 540.90 heures travaillées en 2024, pour une moyenne annuelle de 51.39 contre 82 617.58 heures en 2023.

✓ 16 recrutements :

- Une chargée de financement en janvier
- Une assistante sociale Guyane en février
- Une psychologue consultante en mars
- Une chargée de financement en mai
- Une chargée de mission Guyane en mai
- Une psychologue consultante en mai
- Une juriste en juin
- Une accueillante sociale en juin
- Une assistante sociale consultante en juin
- Une médecin consultante en septembre
- Une médecin Guyane en septembre
- Une assistante sociale consultante en octobre
- Une chargée de mission PACA en octobre
- Un médecin consultant en octobre
- Une assistante gestion de PME en novembre
- Une médecin consultante en décembre

✓ 13 départs :

- Une Assistante Sociale Guyane en février
- Une psychologue référente en mars
- Un chargé de financement en avril
- Une agent d'entretien en mai
- Une assistante sociale référente en juin
- Une médecin Guyane en juillet
- Une psychologue consultante en aout
- Une accueillante sociale en septembre
- Une Juriste en septembre
- Une Juriste en septembre
- Un médecin référente en octobre
- Une accueillante sociale en novembre
- Une médecin consultante en décembre

#### 3.2. Les difficultés de trésorerie

Jusqu'au début du second semestre 2024, la trésorerie a été stable suite à l'encaissement des reliquats FAMI 2017-2021 courant 2022 et 2023. A partir de septembre 2024, la situation s'est rapidement dégradée. L'année 2024 a été marquée par une crise politique et institutionnelle profonde marquée par la dissolution de l'assemblée nationale à l'été. Des retards préjudiciables au fonctionnement harmonieux des institutions ont eu un impact important sur les relations entre les

associations, dont le Comede et ces partenaires publics. La loi de finances 2025 et la loi de financement de la sécurité sociale ont été adoptées avec 5 mois de retard mettant en tension la trésorerie de l'association dès le dernier trimestre 2024.

Les modalités de contrôle et de versement des subventions européennes créent des difficultés de trésorerie récurrentes à la structure, impliquant un engagement des dépenses important et un risque réel sur l'encaissement des montants conventionnés. Vu les risques que représentent les fonds européens pour la structure budgétaire et la trésorerie du Comede, la constitution de provisions pour risques reste une mesure de prudence incontournable. L'évaluation des provisions pour risques s'affine et se précise chaque année un peu plus, à la lumière des expériences des années passées.

En cas de tensions de trésorerie, l'acquittement régulier des charges est assuré par l'accord de cession de créances dans le cadre du dispositif Dailly conclu avec le Crédit Coopératif et une autorisation de découvert parfois consentie par cette même banque, ainsi que par le Crédit Lyonnais dans une moindre mesure. Ces différentes dispositions occasionnent à chacune de leurs mobilisations de coûteux frais bancaires au Comede.

Par ailleurs, le rythme d'encaissement des subventions nationales et régionales au cours de l'année, place régulièrement le Comede en difficultés. Les dossiers de demande de subvention sont majoritairement transmis avant la fin du premier semestre de l'année, alors qu'une part non négligeable d'entre-elles ne sont effectivement conventionnées et/ou versées qu'en fin d'année.

Le montant des subventions à recevoir au 31 décembre 2024 a atteint le niveau record de **3 115 849 €** dont **1 223 821 €** de reliquats des fonds européens (39% du total des subventions à recevoir). Ce montant fragilise l'association malgré son excellente santé budgétaire garantie par la réalisation d'excédents annuels et un engagement sans faille du service financier et de la direction de l'association. Le reste des subventions à recevoir correspond à des reliquats encaissés à N+1 après rendus des bilans finaux conventionnés ne présentant pas de risques particuliers pour la santé budgétaire de la structure.

### 3.3. Les subventions :

Les subventions d'exploitation sont **en augmentation + 295 827.88 € (+ 5.3%)** par rapport à 2023.

Les subventions nationales sont en léger recul – **14K€ (-1.5%)**, les subventions régionales/locales sont en **nette diminution -57K€ (-2.8%)**, les subventions internationales sont également **en baisse – 38K€ (- 5.2%)** et les aides privées sont en **augmentation + 324K€, plus du double**.

Le financement du Comede a toujours été dépendant des subventions d'exploitation publiques (notamment nationales/régionales/locales), elles représentent plus de **65 % du total des produits** d'exploitation en 2024.

La difficulté de suivi et de prévision résulte

- De l'émiettement des sources de financement : aux côtés des huit principaux bailleurs publics (DGS/Ministère de la santé, Direction de l'asile et DIAN/Ministère de l'Intérieur, Santé Publique France, ARS Ile-de-France, PACA, Guyane, AURA, CNAM, Mairie de Paris et fonds européens FAMI), le Comede multiplie les petites et moyennes subventions pour parvenir à cofinancer et à mener à bien ses actions, un même bailleur intervenant sur différentes lignes de financements.
- De la structure des recettes du Comede : plus de 800 000 € des produits de l'association sont obtenus dans le cadre de financements annuels. Les produits propres de l'association représentant moins de 5% du total des produits ceci affecte la capacité de prévision budgétaire et d'anticipation de l'association.

### 3.4. La mise en place d'outils d'analyse budgétaire.

Depuis 2017 et le renforcement progressif du service financier, la gestion comptable et financière de la structure a connu une nouvelle évolution permettant de construire les différents postes de charges selon une structure analytique. En effet, l'ensemble des actions et budgets sont élaborés sur la base d'une affectation analytique en fonction du temps de travail réel (plannings d'activités) de l'ensemble des salariés.

Cette activité est divisée en trois postes analytiques :

- Accueil, soin, soutien (ASS)
- Centre-ressources (CR)
- Frais généraux (FG)

Un second niveau est ensuite appliqué selon l'implantation territoriale des activités ASS par région (IDF, PACA, Guyane, Loire) et Centre ressources par région.

L'ensemble des dispositifs sont pris en compte dans ces affectations analytiques :

Centre de santé, le Kremlin-Bicêtre,

Comede Paris,

Comede PACA,

Comede Guyane,

Comede Loire/AURA

Centre ressources national et régionaux (permanences téléphoniques, publications, formations).

Sur cette base, l'ensemble des postes de charges et principalement les charges de salaire sont répartis en fonction des plannings d'activités, induisant des clefs de répartition par territoire, typologie des publics, et tout autre indicateur pertinent. Ce sont ces clefs de répartition qui servent à l'élaboration des budgets d'action.

## 4. PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes présentés appliquent la méthode « optionnelle » suivante parmi celles proposées ainsi par le règlement 2014-03 :

— Les subventions d'investissement en application des articles 312-1

En raison de son objet social, l'association ne pratique pas l'amortissement des subventions d'investissement.

L'association a arrêté ses comptes en respectant les prescriptions du règlement 2014-03 du Plan comptable général et du règlement 2018-06 relatifs aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

La 1ère application du règlement 2018-06 constitue un changement de méthode.

Celui-ci n'a pas d'impact sur les comptes de l'association COMEDE à l'ouverture de l'exercice 2021.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

## 5. BILAN

### 5.1. BILAN : ACTIF

#### IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Montant	Mouvements 2024		Montant
	31/12/2023	Acquisitions	Suppressions	31/12/2024
Ouverture et création, refonte site Internet	31 811,83		22 151,83	9 660,00
Logiciels et frais accessoires	5 689,87		5 689,87	0,00
Droits d'entrée CHORUS	10 764,00		10 764,00	0,00
Logiciel antivirus	4 634,65		4 634,65	0,00
Refonte site internet-guide COMEDE	13 650,00			13 650,00
<b>TOTAL</b>	<b>66 550,35</b>			<b>23 310,00</b>

#### IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Montant	Mouvements 2024		Montant
	31/12/2023	Acquisitions	Suppression	31/12/2024
Aménagements	224 374,08	23 820,22	69 040,60	179 153,70
Matériel de bureau	4 031,87		4 031,87	0,00
Matériel informatique	115 432,08	13 287,20	78 700,66	50 018,62
Matériel de transport	13 983,00			13 983,00
Mobilier	33 784,44		29 364,10	4 420,34
Matériel médical	10 378,16	5 340,00	8 905,53	6 812,63
<b>TOTAL</b>	<b>401 983,63</b>			<b>254 388,29</b>

#### AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	31/12/2023	Dotation	Suppression	31/12/2024
	Ouverture et création, refonte site Internet	31 811,83		22 151,83
Logiciels et frais accessoires	6 218,90		6 218,90	0,00
Droits d'entrée CHORUS	10 764,00		10 764,00	0,00
Logiciel antivirus	4 105,62		4 105,62	0,00
Refonte site internet-guide COMEDE	13 650,00			13 650,00
<b>TOTAL</b>	<b>66 550,35</b>			<b>23 310,00</b>

## **AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

	Montant	Mouvements 2024		Montant
	31/12/2023	Dotation	Suppressions	31/12/2024
Aménagements	117 605,45	27 960,18	69 040,60	76 525,03
Matériel de bureau	4 031,87		4 031,87	0,00
Matériel informatique	96 595,92	11 911,23	78 698,66	29 808,49
Matériel transport	13 983,00			13 983,00
Mobilier	31 492,89	871,77	29 364,78	2 999,88
Matériel médical	9 130,12	1 466,24	8 905,53	1 690,83
<b>TOTAL</b>	<b>272 839,25</b>	<b>42 209,42</b>	<b>190 041,44</b>	<b>125 007,23</b>

Nota : L'association a choisi d'amortir linéairement sur des durées de :

- 5 ans pour les aménagements, matériels de bureau, mobilier, matériel médical
- 3 ou 4 ans pour le matériel informatique
- Entre 1 et 4 ans pour les immobilisations incorporelles.

## **IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

	2023	2024
PARTICIPATION FINANCIERE	152,50	152,50
CAUTION	100,00	100,00
DEPÔT DE GARANTIE	10 727,53	12 855,00
<b>TOTAL</b>	<b>10 980,03</b>	<b>13 107,50</b>

## **ACTIF CIRCULANT**

AVANCES ET ACOMPTE AUX PERSONNELS	Année 2023	Année 2024
<b>TOTAL</b>	<b>6 041,07</b>	<b>3 811,07</b>

SUBVENTIONS A RECEVOIR	
FAMI ASILE 2022	460 114,27
FAMI ASILE 2023	608 780,81
FAMI ASILE ACOMPTE 2022-2025	-462 489,04
FAMI ASILE 2024	617 414,86
<b>S/TOTAL</b>	<b>1 223 820,90</b>
FAMI INTEGRATION 2022	49 150,23
FAMI INTEGRATION 2023	72 252,10
FAMI INTEGRATION ACOMPTE	-54 403,69
FAMI INTEGRATION 2024	74 282,64
<b>S/TOTAL</b>	<b>141 281,28</b>
FDF HABITAT	482,19
FDF HUMANISATION DES SOINS	62 000,00
FDF SANTE MENTALE	8 200,00
CNAM	62 857,76
CPAM 94	102 323,31
ARS IDF	498 413,00
ARS GUYANE	303 000,00
FONJEP	171,00
SANTE PUBLIQUE France	253 500,00
FONDATION INKERMANN	200 000,00
FONDATION ABBE PIERRE	8 000,00
ANCT	25 000,00
DIAN MINISTERE DE L'INTERIEUR	150 000,00
DGCOPOP GUYANE	15 000,00
VILLE DE CAYENNE	3 000,00
AFNIC	13 800,00
FONDATION MALAKOFF MEDERIC	45 000,00
<b>S/TOTAL</b>	<b>1 750 747,26</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 115 849,44</b>

## DEBITEURS DIVERS

Débiteurs divers	39 363,10	17 162,00
Clients & cptes rattachés	59 938,27	27 394,00

## 5.2. BILAN : PASSIF

### Fonds associatifs

Fonds associatifs avec droit de reprise					
Subventions					
Réserves	754 993,50				754 993,50
Report à nouveau	322 764,62	96 800,36			419 564,98
Résultat comptable de l'exercice	96 800,36	-96 800,36		7 666,00	-7 666,00
Subventions d'investissement	97 198,77			15 921,77	81 277,00
<b>Total</b>	<b>1 308 397,25</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>23 587,77</b>	<b>1 284 809,48</b>

### PROVISIONS ET FONDS DEDIES

	31/12/2023	31/12/2024
Provisions pour pensions	101 785,00	96 427,00
Provision pour risques audit subvention	315 990,00	461 765,00
FAMI INTEGRATION 2022	7 373,00	7 373,00
FAMI INTEGRATION 2023	10 838,00	10 838,00
FAMI INTEGRATION 2024		11 142,00
FAMI ASILE 2022	92 000,00	92 000,00
FAMI ASILE 2023	121 779,00	121 779,00
FAMI ASILE COMPLEMENT 2022-2023		45 150,00
FAMI ASILE 2024		123 483,00
CPAM Accord national	54 000,00	50 000,00
Provision pour fermeture	30 000,00	
<b>TOTAL</b>	<b>447 775,00</b>	<b>558 192,00</b>

## DETTES

	2023	2024		
DETTES FINANCIERES				
FOURNISSEURS DIVERS	266 439,42	378 705,00	378 130,98	574,02
AUTRES DETTES	16 192,70			
PERSONNEL	254 828,71	229 931,15		
ORGANISMES SOCIAUX	395 243,94			
ETAT ET COLLECTIVITES PUBLIQUES	56 867,30			

Taxe sur les salaires et FPC, charges fiscales sur congés payés

---

**Note sur les congés payés :**

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Droits acquis en %	42,92	45,12	43,65	39,89	45,14	42,47	39,77	45,7844
Droits restants en %	57,08	54,88	58,34	60,11	54,86	57,53	60,23	43,9604
Droits acquis en euros	77 487	87 975	98704	101 972	120 566	138 777	161 207	144 154
Droits restants en euros	103 033	106 986	131 927	153 652	146 557	187 965	244 150	170 700

**COMPTES DE REGULARISATION**

2 190 540,14

2 893 261,00

**PRODUITS CONSTATES D'AVANCE : part subvention**

DIAN MINISTERE DE L'INTERIEUR PART 2025	150 000,00
ANCT 2025	25 000,00
SANTE PUBLIQUE FRANCE 2025	195 000,00
ARS IDF ADDICTO 2025-2026	100 000,00
ARS GUYANE 2025-2026	240 000,00
FDH HUMANISATIONS DES SOINS 2025	22 100,00
FONDATION AFNIC	11 500,00
ARS GUYANE	63 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>806 600,00</b>

## 6. LE RESULTAT

### 6.1. Les produits

Entre 2023 et 2024 les produits ont augmenté de 266K€ (+ 6.2 %) pour atteindre 4 564 180 €

#### a- Produits de l'activité

En 2024, les produits de l'activité (108K€) ont diminué de 10K€ (- 8.6%). A noter l'effondrement du volume des remboursements de l'assurance maladie (-20K€), relativement compensé par l'augmentation des prestations de formations/interventions/prestations diverses (+10K€).

#### b- Subventions

Les subventions d'exploitation 2024 ont augmenté de 213K€ (+ 5.3%) pour atteindre 4 250 825 € (4 036 993 € en 2023).

**Baisse des subventions publiques** (internationales/nationales/régionales)

- ✓ Les subventions nationales = - 14700 €, -1.5%
- ✓ Les subventions régionales = - 57 151 €, - 2.8%
- ✓ Les subventions internationales = - 38 486 €, - 5.8%
- ✓ Les aides privées ont connu une augmentation importante, grâce notamment à une dotation exceptionnelle du Fonds Inkerman, suite à un appel à soutien ciblé lancé en fin d'année = + 324 170 €, + 110 %.

#### c- Tableau de répartition des subventions

Répartition des subventions (%)	2024	2023	2022	2021	2020
Part des subventions publiques françaises	65	70	61,9	55.9	65.6
Part des autres subventions	29	24	20.7	25.9	27.4

#### **A noter :**

Les subventions de la DGS, de la DGEF, des ARS IDF, PACA, Guyane, de Santé Publique France, de la Mairie de Paris, de l'ANCT, et des fonds européens qui sont des éléments essentiels à l'équilibre financier du Comede sont en baisse de 80K€ en 2024. Cette diminution préoccupante s'inscrit dans le contexte national de subvention des associations s'inscrit dans une logique de réduction budgétaire généralisée.

#### **d- Stabilisation des sources de financement**

**Dix subventions** perçues par le Comede sont versées dans le cadre de conventions pluriannuelles pour un montant total de **2 848 731 €** correspondant à 62% du total des produits. Le travail important de plaider pour la pluri annualisation des soutiens financiers se poursuit auprès des différents bailleurs publics et privés.

#### **e- Autres produits**

Le montant de **dons reçus** en 2024, 51 241 €, reste stable par rapport au volume traditionnellement perçu par l'association.

#### **f- Constats et perspectives**

- **Le soutien financier de la CNAM**, s'il reste annuel, est maintenu depuis plusieurs années. Le Comede va plaider pour une pluri annualisation de ce financement, afin de garantir la continuité des soins des patients en situation de précarité administrative et sociale soignés au centre de santé de Bicêtre.
- Le Comede envisage de passer par **des procédures d'agrément** de l'ensemble de ses centres de soins, Marseille, Paris, Cayenne et Saint-Etienne. Ces procédures seront engagées progressivement afin de stabiliser des sources de financement forfaitaires attachées aux agréments, d'y installer des pharmacies humanitaires et de renforcer le partenariat avec les ARS notamment sur les diagnostics territoriaux de santé.
- Le Comede s'applique chaque année à obtenir de nouvelles aides privées de fondations comme en témoigne la forte augmentation des montants obtenus en 2024. Une veille permanente est mise en œuvre par l'ensemble du service des financements pour nouer de nouveaux partenariats avec des fondations et fonds de dotations

#### **En conclusion**

L'ensemble de ces subventions sont soumises à des contrôles étroits de l'utilisation des fonds et des audits toujours plus chronophages répondant à des logiques de contrôle de gestion parfois déconnectées des enjeux de l'accueil et du soin des personnes exilées.

Près de 20% des sources de financement du Comede restent ponctuelles et non pérennes, et quoiqu'il en soit soumises à appels à projets annuels. Elles ne permettent donc que très difficilement de projeter le développement des activités du Comede à moyen et long terme, ou d'assurer leur continuité.

Trouver de nouvelles sources et de nouveaux modes de financement stables reste donc la priorité.

## 6.2. Les charges

Le total des charges a augmenté de **+ 8.8 % (+ 370 883 €)** pour atteindre **4 571 846.25 €**.

Les charges d'exploitation quant à elles, ont augmenté **de +9%, correspondant à + 378 363 €** pour atteindre 4 571 684.42 € contre 4 193 321.41 € en 2023.

Les charges sont, chaque année, placées sous contrôle étroit afin de garantir un exercice au plus près de l'équilibre. Malgré des partenariats qui tendent à se stabiliser et à s'approfondir, **l'exercice 2024 est déficitaire (-7K€)**. La difficulté de trouver et d'anticiper l'obtention de nouvelles subventions pérennes dans un contexte de restrictions budgétaires des finances publiques ralentit toujours les projets de développement et encourage une gestion prudente. Par ailleurs, le Comede connaît des difficultés de recrutements sur certains postes en tension, notamment ceux qui offrent des niveaux de rémunération bien plus élevés dans le secteur privé lucratif.

### a- Achats

Les achats sont stables, en très légère diminution non significative.

### b- Services extérieurs

Les services extérieurs sont stables à 192K€ principalement constitués des loyers et de la maintenance informatique.

### c- Autres services extérieurs

Les autres services extérieurs sont en augmentation de 71 261.5 € (+ 12.5%), en lien avec l'augmentation des honoraires et concours divers(+82K€) et notamment des charges d'interprétariat professionnel pour un montant de 374 800€.

### d- Impôts, taxes et assimilés

Logiquement le poste est en augmentation : + 17 568 € (+7.8%) en lien avec l'augmentation des ressources de personnel.

### e- Charges de personnel

Le poste « charges de personnel » qui comprend les salaires, indemnités, primes et charges sociales, et auquel s'ajoutent les impôts et taxes sur les salaires et le financement de la formation continue, inscrits en impôts et taxes, est le poste plus important et est encadré avec rigueur tout au long de l'année. Outre une prise en charge à 100% du tarif Pass Navigo (sur présentation d'un justificatif d'abonnement) et les titres restaurant, le Comede a maintenu les titres cadeaux mis en œuvre pour la 4<sup>ème</sup> année consécutive.

Entre 2023 et 2024, les charges de personnel sont en **augmentation + 271 819 € (+ 8.7%)**, à noter que les salaires bruts ont **augmenté de 200K€** en lien avec l'augmentation de l'effectif + 5 salariés. Ces augmentations sont dues à l'augmentation de l'ETP travaillé sur l'année + 5.65 ETP.

Les charges de personnel constituent le poste de charges le plus élevé, elles représentent **74% du total des charges**.

### f- Amortissement

La dotation aux amortissements augmente +11K€, il s'agit principalement d'amortissements de matériel informatique.

**g- Provision pour risques**

Pour anticiper sur les incertitudes concernant les décotes possibles suite aux contrôles des fonds FAMI Asile et Intégration, et afin de compenser les risques de perte une provision pour risque de 229 775 € a été effectuée en 2024.

**h- Rémunération des dirigeants**

En application de l'article 20 de la loi N° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants salariés s'est élevé à 198 637.58€ brut.